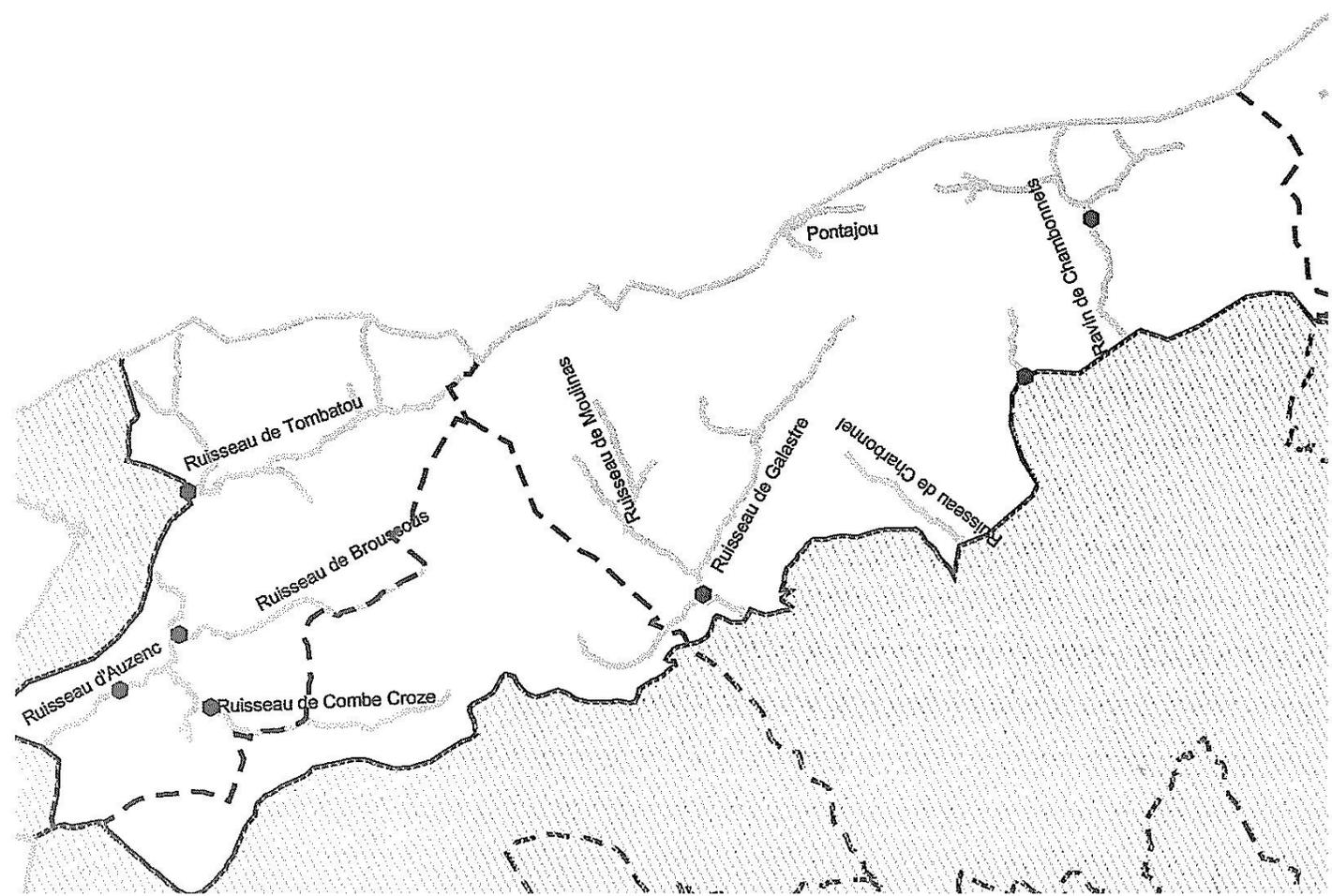
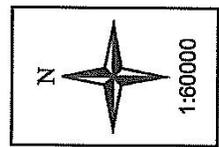
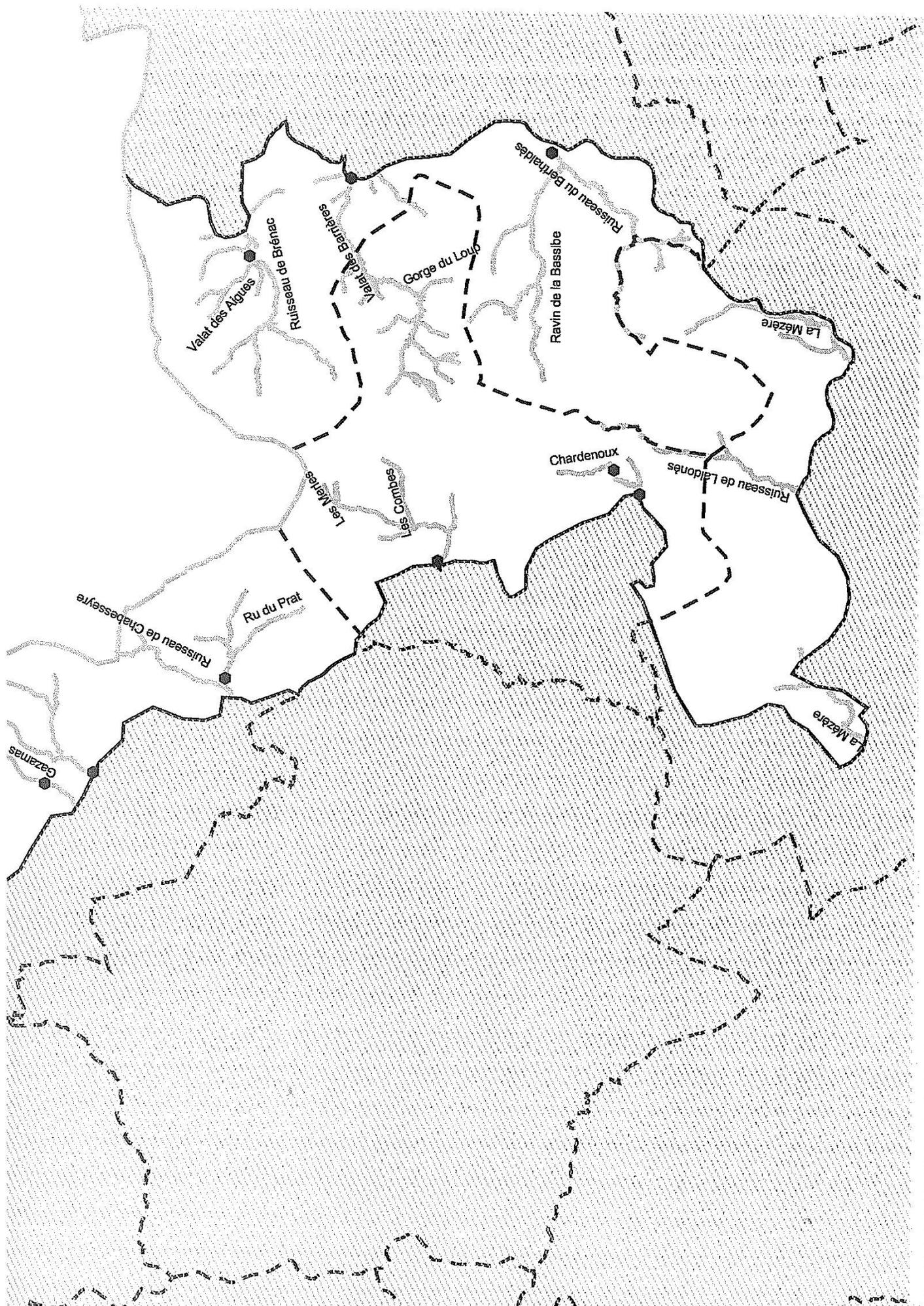


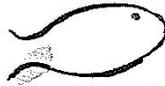
Annexe B7 : Carte des points de pêche électrique et résultats

 <p>Préfecture de la LOZÈRE</p>  <p>MAJOURNA 2000</p>	 <p>Office National des Forêts</p> <p>Agence départementale de la LOZÈRE</p> <p>Conseil Supérieur de la Pêche</p> <p>Octobre 2003</p>
<p>Document d'objectifs Site n° FR 9101355</p> <p>Montagne de la MARGERIDE</p>	<p>Prospection du chabot</p> <p>Carte n° 5</p>

-  Limites de communes
-  Points de pêche électrique
-  Périmètre du site







Conseil Supérieur de la Pêche
Brigade Lozère

NATURA 2000

Analyse des résultats de l'inventaire de détermination de la présence du « Chabot » sur le site Natura 2000, « Montagne de la Margeride ».

Les 14 et 19 juin 2001 nous avons effectué des pêches électriques de recherche du Chabot, sur 15 points déterminés par nos services.

Ces pêches ont été réalisées au moyen de matériel portable de type « Martin Pêcheur ».

Pour chaque point, nous procédons de la façon suivante :

⇒ Début de pêche à la limite aval de la zone déterminée (souvent identique à la limite périphérique du site Natura 2000).

⇒ Prospection par points de longueurs variables en fonction des habitats.

Résultat des pêches :

⇒ Aucun chabot n'a été capturé sur les points prédéterminés.

⇒ Aucun témoignage de pêcheurs ne nous laisse penser qu'il y aurait eu des chabots dans la zone Natura 2000 actuelle.

⇒ En complément de l'inventaire, des chabots ont été capturés hors zone Natura 2000 sur le ruisseau de la Bataille, affluent du Grandrieu, et à la baraque de Pompeyrenc sur les sources du Chapeauroux, bassin versant de l'allier. Sur le bassin versant de la Truyère, il n'a pas été réalisé de pêche hors de la zone Natura 2000.

Conclusion :

⇒ Le chabot n'est pas présent sur la zone Natura 2000 ; toutefois sa présence est constatée à proximité de la dite zone.

Le Garde Chef du C.S.P.
B.D. Lozère

La Brigade Départementale du
Conseil Supérieur de la Pêche

